

## **Note sur l'impact de l'ITIE au Mali**

Le gouvernement du Mali a adhéré à l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) le 02 août 2006 afin de promouvoir une meilleure gouvernance des revenus du secteur extractif et faire de ce secteur un levier de croissance durable pour l'économie nationale et un important facteur de réduction de la pauvreté.

Si l'adhésion à l'ITIE a été un signal fort de l'engagement des plus hautes autorités du pays de faire de la transparence sur la répartition des revenus provenant des industries extractives, par contre, la satisfaction des attentes liées à la mise en œuvre correcte de l'initiative au Mali en 2019 demeure encore sujet à discussion. Il y a eu certes des progrès grâce à l'ITIE notamment la publication régulière des rapports ITIE mettant à la disposition du public les revenus du secteur extractif qui sont entrés dans le budget de l'Etat et dans celui des collectivités abritant les sites miniers (Régions, Cercles et Communes), le renforcement de l'environnement propice à la participation de la société civile, la création d'un dialogue entre le gouvernement, les entreprises extractives et la société civile. Cependant, il est nécessaire de relever que l'ITIE n'a pas été en mesure de provoquer un débat public effectif sur la gouvernance des ressources naturelles au plan national et local. Son impact dans la lutte contre fraude, la corruption, la mauvaise gouvernance n'est pas encore perceptible par le citoyen ordinaire. Cette note sur l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali consistera à analyser les points suivants :

### **1. Fonctionnement et Gouvernance du Comité de Pilotage (CP) ITIE :**

Le CP-ITIE-Mali tire principalement ses ressources de fonctionnement dans la subvention annuelle accordée par le Ministère des Mines et du Pétrole sur le budget d'Etat. De ce fait, l'ITIE-Mali n'a pas des ressources propres annuellement allouées par l'Etat pour assurer son fonctionnement quotidien et la mise en œuvre adéquat des plans de travail annuel. Les ressources destinées à l'ITIE sont gérées à partir de la Direction des Finances et du Matériel du Ministère des Mines et du Pétrole. Souvent la mobilisation de ces ressources de l'ITIE, le suivi de la bonne exécution des dépenses demeure toujours un sujet de préoccupation pour le Comité de Pilotage.

Une analyse objective des plans de travail adoptés par le CP-ITIE-Mali dans les cinq (05) dernières années, prouve à suffisance qu'à part les activités régaliennes de mise en œuvre de l'ITIE : production du rapport ITIE, dissémination, tenue des sessions du Comité de Pilotage plusieurs activités en lien avec le renforcement des capacités et la communication ont souffert d'un manque de ressources.

Le CP-ITIE Mali n'assure pas à l'heure actuelle un leadership suffisant sur les questions de suivi de recommandations formulées par l'administrateur indépendant à l'endroit des régies financières, des entreprises extractives et même du gouvernement.

## **2. Impacts socio-économique de l'ITIE :**

L'ITIE a permis au gouvernement de consentir des efforts dans le cadre de l'amélioration de la transparence dans la gestion des ressources naturelles au profit des populations. Les revenus annuels du secteur extractif qui ont été injectés dans le budget national et dans celui des collectivités sont publiquement déclarés, la contribution du secteur à l'économie nationale, la part dans les ressources fiscales sont aussi déclarées. Il y a désormais une possibilité de retracer les paiements sociaux, la nature des réalisations, le bénéficiaire et le montant alloué à chaque type de réalisation. Depuis le début de la mise en œuvre de l'ITIE au Mali, nous constatons une contribution de plus en plus significative des revenus extractifs au budget national.

L'ITIE a apporté des améliorations importantes dans le système de gestion financière du pays. Certaines régions ont amélioré leur méthode de travail grâce aux exigences de l'ITIE. Ce qui permet aujourd'hui d'éviter la mauvaise transcription des données ou des chiffres, l'abandon progressif du système d'administration des données en papier au profit du numérique, un engagement de plus en plus important des 1<sup>er</sup> responsables des départements auprès desquels les informations sont collectées. L'ITIE a également contribué à renforcer et institutionnaliser le caractère public des informations du secteur extractif, de désagréger des revenus du secteur alloués aux collectivités abritant les sites miniers, d'élargir le périmètre de déclaration, de connaître la contribution effective du secteur extractif à l'économie nationale et d'engager de plus en plus de discussions et de réformes autour de la gouvernance du secteur extractif.

L'ITIE a contribué aussi, aux réformes du secteur minier malien dans l'octroi des titres miniers et pétroliers notamment, la mise en place de :

- Mining Cadastre Administration Système (MCAS) ; et
- Oil and Gas Administration System (OGAS).

Aussi, pour la délivrance des titres miniers et pétroliers, la relecture du code minier de 2012 en cours, qui a introduit des principes de l'ITIE dans sa préambule et consacré un chapitre à l'ITIE. Le document provisoire de ce code en relecture contient plusieurs dispositions innovatrices qui contribueront certainement à renforcer l'ITIE, notamment le fonds de développement communautaire, le contenu local, le plan de développement local chiffré entre autres.

## **3. Transparence dans la protection de l'environnement :**

Le code minier du Mali en vigueur, prévoit des mesures sur l'environnement, aux nombres desquelles on note : pour les entreprises extractives, l'obligation de réalisation des Etudes d'Impact environnemental et social (EIES), le dépôt d'un fonds de garantie auprès d'une banque internationalement reconnue appellable à la 1<sup>ère</sup> demande devant recevoir l'ensemble des sommes nécessaires pour la réhabilitation et la fermeture de la mine. A l'heure actuelle, les rapports ITIE Mali ne font aucune

mention de paiements effectués ou niveau d'alimentation de ce fonds par les entreprises minières en activités afin de protéger l'environnement et procéder à la réhabilitation.

Les communautés locales ont besoin d'informations sous des formes pertinentes afin de participer au suivi communautaire et d'exiger des recours ou un redressement en cas de préjudice causés aux droits d'utilisation de la terre et des ressources naturelles ou à la santé. Il est aujourd'hui nécessaire d'aller vers l'intégration des informations environnementales de plus en plus complètes dans les rapports ITIE-Mali.

#### **4. Dissémination des rapports ITIE et débat public :**

Pour rappel, depuis son adhésion au processus ITIE à ce jour, le Mali publié plus de 10 rapports de conciliation qui couvre des revenus du secteur minier et gazier.

Malgré les progrès notables réalisés grâce à l'ITIE notamment par la publication régulière des rapports ITIE mettant à la disposition du public les revenus du secteur extractif qui sont encaissés dans le budget de l'Etat et celui des collectivités. Il est nécessaire de relever que l'ITIE n'a pas été en mesure de provoquer un débat public effectif sur la gouvernance des ressources naturelles, ni d'initier des réformes de nature à renforcer et promouvoir la lutte contre la fraude et la corruption. On estime que les rapports ITIE ne permettent pas aux populations de participer effectivement et efficacement aux débats sur la gouvernance des industries extractives. D'où la nécessité pour le Comité Pilotage ITIE de revoir l'approche de dissémination adoptée à l'heure actuelle. De simplifier et traduire les rapports ITIE dans des formats (langue, audio, mini vidéo, infographie) plus accessibles aux communautés en complément de l'effort consenti par Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP-Mali) « dissémination grand public des rapports ITIE-Mali ». Il faut simplifier et traduire les rapports pour les rendre accessibles. En somme, la publication des rapports ITIE aujourd'hui ne suscite pas au sein des communautés, l'engouement souhaité puisque ses rapports sont toujours produits avec un retard de 2 à 3 ans après la fermeture de l'exercice fiscal concerné. Le débat public tant souhaité auprès des populations ou même des médias sur la gouvernance des ressources extractives se fait toujours attendre avec intensité élevée.

Cependant, il y'a lieu de remarquer qu'à travers les rapports ITIE, le processus de gestion du secteur minier s'est amélioré grâce à la consultation, la concertation, le dialogue avec les populations précisément sur le niveau de participation de l'Etat (20%) dans le capital social des entreprises minières en activité au Mali. Une grande partie des communautés rencontrées au cours des disséminations pensent que la part de l'Etat est petite 20% par rapport à la part des multinationales 80%. Ils ignorent que ces 20% sont payés sur les dividendes et les entreprises payent plusieurs taxes et impôts à l'Etat.

Malgré ses faiblesses, l'approche de dissémination pratiquée, a permis aux populations de mieux percevoir les enjeux du secteur minier et certaines commencent dans nos localités d'interventions de revendiquer leur droit de participer aux affaires locales, leur droit de bénéficier subséquemment des retombées du secteur minier et leur désir de déterminer et d'assurer le suivi des investissements opérés à partir de la patente allouée à leur collectivité au titre de l'exploitation minière. L'ITIE commence à contribuer à cet éveil et à cette prise de conscience de la population surtout locale et à travers, la publication d'un certain nombre de contrats miniers sur le site du Ministère des Mines et du Pétrole, la publication des informations contenues dans les rapports ITIE sur le site de l'ITIE-Mali ont fortement contribué au débat public dans les villes surtout à faciliter les recherches sur le secteur au niveau universitaire.



25 FEV 2019

**Président Publiez Ce Que Vous Payez Mali**

**Abdoul Wahab DIAKITE**  
*Chevalier l'Ordre National*

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Abdoul Wahab'.